

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Arrondissement d'ARLON

Commune d'Arlon

Enquête Publique : Les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation

Enquête publique

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
8 septembre 2020	14 septembre 2020	Hôtel de Ville – Service de l'Urbanisme – Etage A3 28 octobre 2020 à 10h00	Administration communale Rue Paul Reuter, 8 6700 ARLON

Le dossier peut être consulté à l'adresse repris ci-dessus, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, aux heures suivantes :

- le mardi de 13h30 à 17h00,
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00,
- le jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00.

En raison des conditions sanitaires liées au COVID, un rendez-vous doit être préalablement fixé en téléphonant au 063/24 56 07.

Pour les consultations le mercredi de 17h00 à 20h00, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme en téléphonant au 063/24 56 07.

Les dossiers sont consultables également sur le site internet : enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme.

Tout intéressé peut formuler ses observations via l'outil cartographique prévu à cet effet mais également par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès du SPWARNE :

Cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation Via l'outil cartographique : https://lc.cx/2t0k7iB50 Via courriel : enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be ou par courrier au Service Public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Du SPWARNE Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Arlon, le 08/09/2020.

Pour le Collège,

Le Directeur général,

C. LECLERCQ

Le Bourgmestre,

V. MAGNUS

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier